

→ **Message**

541251982826 541

**SNC LE BAR JO
6 PLACE DE LA MAIRIE
LABASTIDE MURAT
46240 COEUR DE CAUSSE**

→ **Contacts**



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients

05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24

05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil

62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

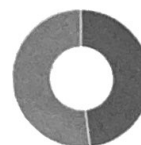
Votre facture d'accès au service du 17 octobre 2025

Montant prélevé le 03 novembre 2025 : 339,64 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DE LA PESCALERIE	163,38
Collecte et traitement des eaux usées COMMUNE DE COEUR DE CAUSSES-LABASTIDE MURAT	176,26
Total facture	339,64
Montant à prélever	339,64

détail au verso

Répartition de votre facture



- Distribution de l'eau potable 48,1%
- Collecte et traitement des eaux usées 51,9%

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 03 novembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX207297.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051041763-019885134-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
PLACE DE LA MAIRIE BOULANGERIE LABASTIDE MURAT	0 m³	113023	"Coaxiaux		05/12/2024 1009	Relevé de souscription

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						154,87		163,38
Abonnement						154,87		163,38
Part Syndicale		05-12-24 / 31-12-24				4,48	5,50	
		1er semestre 2025				31,44	5,50	
		2e semestre 2025				31,44	5,50	
Part SAUR		05-12-24 / 31-12-24				5,75	5,50	
		1er semestre 2025				40,88	5,50	
		2e semestre 2025				40,88	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						160,23		176,26
Abonnement						160,23		176,26
Part Communale		05-12-24 / 31-12-24				5,06	10,00	
		1er semestre 2025				34,50	10,00	
		2e semestre 2025				34,50	10,00	
Part SAUR		05-12-24 / 31-12-24				6,31	10,00	
		1er semestre 2025				39,93	10,00	
		2e semestre 2025				39,93	10,00	
		HT exonéré de TVA : 0,00 €			TVA 5,50 % : 8,51 €	Total facture TTC : 339,64 €		
		HT soumis à TVA : 315,10 €			TVA 10,00 % : 16,03 €			
				TVA sur les débits : 24,54 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.